

PROJET EDUCATIF

COMMUNE DE PREMANON

La Commune de PREMANON se situe au Sud-est du département du Jura. Le territoire communal de 2 818 hectares se compose de forêts et de pâturages. Le relief est une succession étagée de plateaux, entrecoupés de vallées, de pentes et de monts, du Pont des Rivières à 769 m jusqu'au sommet du massif des Tuffes qui culmine à 1 417 m.

Prémanon comptait 1244 habitants en 2022, dont 271 enfants de moins de 14 ans. La commune appartient à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de la communauté de communes de la station des Rousses-Haut-Jura et se situe au cœur du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Parmi ses objectifs prioritaires, la municipalité cherche à donner au village une dimension humaine et sociale. Ce projet se traduit par une volonté permanente d'améliorer la qualité et la diversité des services rendus à la population, mais aussi par l'appropriation, par les plus jeunes, de la géographie et de l'histoire de la commune. Ses habitants sont en effet de moins en moins originaires du plateau et sont venus nombreux s'installer pour travailler en Suisse.

Une quinzaine d'associations sont présentes sur la Commune et proposent des animations et activités tout au long de l'année. Ces associations peuvent être des partenaires privilégiés pour l'action éducative, aux côtés de l'école et en lien avec les familles.

Nos objectifs :

La municipalité, par ses actions en faveur des différents acteurs éducatifs (école, associations) et grâce aux activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs, souhaite :

- ✓ Créer des liens entre toutes les structures éducatives et développer une politique éducative globale et cohérente sur le territoire communal.
- ✓ Favoriser l'appropriation du patrimoine local par les jeunes prémanonières et prémanoniers, notamment en développant les liens intergénérationnels.
- ✓ Développer l'éducation à la citoyenneté, notamment l'éco-citoyenneté, par la connaissance et le respect de leur environnement naturel.
- ✓ Encourager les pratiques culturelles ainsi que l'acquisition de savoirs et connaissances diverses.

L'accueil de loisirs

1. Les locaux :

L'accueil périscolaire se situe au Pôle Petite Enfance (PPE), 80 rue de l'Abbé Barthelet, inauguré en août 2009, et à l'école élémentaire de Prémanon, 211 rue du Moine Manon, totalement réhabilitée en 2018, en termes de sécurité et d'accessibilité, suite à la création d'une sixième classe et un aménagement des locaux pour l'accueil de loisirs. Le PPE regroupe la crèche, les deux classes de maternelle en double niveau (classe de petites, moyennes et grandes section pour des enfants âgés de 3 à 6 ans), le restaurant scolaire ainsi qu'une partie de l'accueil de loisirs périscolaire. L'autre bâtiment comprend l'école élémentaire (du CP au CM2 pour des enfants âgés de 6 à 10 ans) et l'autre partie de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs périscolaire fonctionne tous les jours de la semaine en période scolaire.

En ce qui concerne la présentation des structures, nous disposons pour le PPE :

- D'un hall comprenant les vestiaires pour accueillir les familles
- D'une salle d'activités
- D'une salle de motricité
- De deux dortoirs
- De sanitaires adultes et enfants
- D'une cour accessible depuis la salle de motricité, délimitée et sécurisée.

Pour l'école élémentaire :

- D'une bibliothèque
- D'une salle d'activités
- D'un grand hall
- D'un bureau de direction
- D'une salle annexe (salle du Petit crêt) pouvant être mise à disposition)

Les deux structures sont aménagées de façon à accueillir des enfants en situation de handicap moteur.

Tous ces espaces sont partagés avec l'école de Prémanon

2. L'équipe :

L'équipe de l'ALSH des Petits Jurassiens est composée de :

- 1 directeur
- 4 animateurs en temps périscolaire + 2 agents en renfort sur la pause méridienne
- 2 ATSEM qui interviennent avec l'équipe d'animation lors de la pause méridienne et de certains TAP
- Et d'un agent de restauration

a. Le rôle de l'animateur :

- L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique. Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs.
- L'animateur devra éveiller la curiosité de l'enfant et favoriser la découverte à travers les activités. Il aura à charge de permettre aux enfants de vivre leurs temps de loisirs.
- Il devra veiller au bien-être des enfants et sera à l'écoute de leurs attentes et de leurs questions.
- L'animateur a un rôle important car il devra savoir expliquer, argumenter ses choix auprès des enfants.
- Malgré les difficultés qui peuvent survenir, toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions.
- L'animateur devra s'adapter aux enfants par le biais d'une pédagogie différenciée (on ne parle pas de la même manière à un enfant de 3 ans qu'à un enfant de 10 ans).
- L'animateur devra insister sur la bonne tenue des enfants à table (la politesse, le respect de chacun, se nourrir correctement...).

b. Le rôle du directeur :

- Le directeur de l'accueil se porte garant de la sécurité physique et morale des enfants.
- Il se porte garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il devra coordonner l'ensemble de l'équipe d'animation et du personnel.
- Il devra assurer la gestion des différents partenaires.
- Le directeur se porte garant de la gestion quotidienne de l'accueil (administrative, financière, et matérielle).
- Il veillera à la formation des animateurs et des stagiaires.
- Il associera les parents à la vie de l'accueil.

c. Le rôle de l'agent de cantine :

L'agent de service exerce des fonctions de ménage, cuisine et service de repas. Il doit se vêtir d'une tenue adaptée (blouse et charlotte).

- S'assurer que le nombre d'inscrits concorde avec le nombre de repas prévu par le SICOPAL (prestataire de restauration collective).
- Relever la température du réfrigérateur. Vérifier que les températures soient aux normes HACCP (entre 0°C et 3°C).
- Prélever un échantillon témoin de chaque plat.
- Mettre en place les couverts en fonction du nombre d'enfants inscrits le jour même à la cantine (salle de restauration des élémentaires et des maternelles).

- Laver, éplucher, couper les fruits, légumes et fromage.
- Lavage de la vaisselle
- Laver les sols tables et chaises après le repas des enfants.

3. Moyens financiers

La commune met à disposition de l'équipe de l'accueil de loisirs un budget annuel pour réaliser les animations et les activités proposées et mises en place par le personnel. Ce budget, travaillé par les élus de la commission "Enfance, jeunesse et vie scolaire" sur proposition du (de la) directeur (-rice) de l'accueil de loisirs, est voté par le conseil municipal. Au vu du bilan financier annuel de l'accueil de loisirs, le conseil municipal détermine également les tarifs appliqués.

4. Organisation

Un temps de concertation entre l'ensemble du personnel de l'accueil de loisirs est consacré hebdomadairement pour la mise en place des animations et activités et pour vérifier le fonctionnement par rapport aux objectifs.

Des temps d'analyse des pratiques sont prévus 3 fois dans l'année avec une personne extérieure aux services pour permettre aux équipes de pouvoir s'exprimer sur les différentes difficultés rencontrées.

Un temps d'analyse des pratiques est également prévu pour la direction de l'ALSH, 3 fois dans l'année, avec ses pairs.

Journée type d'un accueil :

- 6h45 : un animateur assure l'ouverture du bâtiment et l'organisation de l'accueil des premiers enfants. Mise en place d'ateliers libres du matin, les enfants ayant le choix de leur activité.
- 8h30 : les enfants rangent les ateliers et se préparent pour la classe.
- 11h40 : les enfants sortent de classe. L'équipe d'animation récupère par classe, les enfants inscrits à la cantine. Chaque enfant va se laver les mains sous la surveillance d'un animateur après un passage aux toilettes.

Repas : deux services sont mis en place, de 11h40 à 12h35 pour les maternelles et de 12h40 à 13h35 pour les élémentaires.

Pause : un temps libre est organisé pour les enfants de maternelle de 12h35 à 13h30

Sieste : Les petites et moyennes sections se rendent à la sieste directement après le repas.

Et de 11h40 à 12h30 pour les élémentaires.

- 13h40 : fin de la pause méridienne.

- 15h50 : sortie des enfants de l'école. Les enfants sortent des salles de classe et sont accueillis par l'équipe d'animation.
- 15h55 : début des activités, les enfants inscrits participent aux activités dans leur groupe jusqu'à 16h50 (TAP).
- 16h50-17h20 : c'est l'heure du goûter. Ce temps de goûter est un temps calme. Le goûter se veut équilibrer (laitage, fruit, gâteau...). Il est préparé par l'équipe d'animation.
- 17h20-18h15 : fin de la journée et fermeture de l'accueil de loisirs. Départ échelonné des enfants jusqu'à 18h15.
- 18h15-19h45 : entretien des locaux assuré par les animateurs.

Le mercredi, des activités sont mises en place de 14h à 16h00. Les départs échelonnés ont lieu à partir de 16h15 jusqu'à 18h15.

La crèche :

Anciennement crèche associative à gestion parentale, la crèche « Les Petits Randonneurs » est depuis le 1^{er} avril 2022 gérée par la mairie de Prémanon. Elle fonctionne conformément aux dispositions du décret du 1^{er} aout 2000 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants modifié le 30 aout 2021, décret n°2021-1131 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiale et de la Protection Maternelle et Infantile.

La structure a une capacité d'accueil de 15 enfants âgées de 2 mois à 4 ans date d'anniversaire. La crèche ouvre ses portes 5 jours par semaine. Du lundi au vendredi, de 7h à 18h.

L'équipe éducative est composée :

- 1 directrice, éducatrice de jeunes enfants. Elle s'assure de la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement de chaque famille accueillie.
Le reste de ses fonctions est décrit dans sa fiche de poste.
- 1 éducatrice de jeunes enfants, elle a la fonction de continuité de direction.
Elle assure le bon fonctionnement de la structure en l'absence de la direction. Les détails de cette fonction sont décrits dans le protocole de continuité de direction.
- 1 auxiliaire de puériculture
- 4 auxiliaires petites enfance, titulaires du CAP Petite enfance
- 1 agent d'entretien

L'ensemble des projets et de son fonctionnement est décrit dans le projet d'établissement de la structure.

Ecole primaire :

L'école primaire de Prémanson comporte 6 classes de la maternelle au CM2.

La commune finance l'achat de matériel sur demande des enseignants et selon le budget décidé en conseil municipal. Elle prend également en charge les transports à la piscine de Morbier et au bassin d'apprentissage, ainsi que le bassin d'apprentissage avec mise à disposition d'un maître nageur par la ville des Hauts de Bienne.

La commune verse une participation annuelle au budget transports pour les sorties scolaires.

La commune participe également au financement des voyages scolaires. Le CCAS apporte une aide aux voyages scolaires pour les familles, en fonction de leurs revenus.

La commune adhère pour l'école à côté-cour.

La commune assure l'entretien des locaux scolaires.

Associations pour la jeunesse :

La commune subventionne ces associations et met certains équipements à leur disposition.

Mis à jour par délibération du 9/12/2025.